



Echos de la Gelbressée

N° 87 - Septembre 2006

On vous invite...

Chaque mercredi à 20h : Cours de gym

Le cours gym a repris depuis le mercredi 6 septembre 2006 de 20h à 21h. Pour plus d'infos: contactez Manu HAUMONT au 081/212747 en soirée.

Dimanche 24 septembre à 11h : Apéritif

Comme d'habitude, tout le monde est le bienvenu à cet apéritif, de 11h à 13h.

A cette occasion, il y aura un **concours de pouss'palets avec un (petit) prix à la clé. La participation sera entièrement gratuite !!!**

Le pouss'palets (que vous avez déjà pu apprécier lors des jeux inter-générationnels du 1^{er} juillet) est un jeu d'adresse avec des palets qu'il y a lieu de faire glisser sur une piste. Si un ou plusieurs palets rentrent dans les trappes, vous gagnez des points. Le gagnant est le joueur qui aura marqué le plus de points.



Par ailleurs, Baudouin Dussart, amateur de whist, fait appel aux intéressés pour constituer une ou deux tables de joueurs de cartes.

Jeudi 5 octobre à 20h : Réunion importante en préparation des animations de Noël

Eh oui, déjà... ! Bof... C'est vrai que la Noël, c'est encore loin, et peut-être sommes-nous plongés, actuellement, dans d'autres préoccupations bien légitimes d'ailleurs.

Mais voilà, on l'a déjà dit, nos animations de Noël semblent s'essouffler quelque peu et c'est pourquoi il semble important que l'on se détermine clairement sur ce que nous pouvons encore faire ou... ne pas faire, ceci en toute objectivité et sérénité.

Un point de la situation est à établir, un défi est éventuellement à relever !!! Alors... **si vous avez des idées à ce sujet, si vous souhaitez rejoindre le groupe de bénévoles qui organisent ces animations de Noël, ... faites-vous connaître et/ou soyez présents à la réunion du jeudi 5 octobre à 20h.**

Samedi 21 octobre à 20h : Soirée-cabaret avec CEILI MOSS

CEILI MOSS est un groupe de folk-rock acoustique fondé en 1996, qui se compose aujourd'hui de Mathieu Collard (violon), Benjamin Delforge (accordéon, tin whistle, percussions), Michael Goffioul (clavier), Laurent Leemans (voix, guitare, percussions), Jérémy Pinera (batterie, percussions), Sophie Toth (voix) et Yves Van Elst (flûte, cornemuse).

Si on peut dire que **l'influence celtique, et plus précisément irlandaise, reste prédominante**, ils lui font fréquemment des infidélités pour quelques excursions vers la Flandre,

la Scandinavie ou l'Amérique Latine, voire le Klezmer, le blues, la musique médiévale ou le singer-songwriter. Ils jouent un mélange à parts à peu près égales de compositions en anglais, français ou néerlandais, et de traditionnels, tantôt joués de manière orthodoxe, tantôt complètement réarrangés.



Que dire de plus ? Leur musique chaleureuse, colorée, pêchue et sans prise de tête est toujours chaleureusement accueillie partout où ils se produisent. Souvenez-vous, il y a tout juste 4 ans : ils nous avaient déjà rendu visite et avaient "mis le feu" à la salle de foot (notre salle étant, à cette époque, indisponible pour cause de travaux). Voir les photos à ce sujet sur www.gelbressée.be.

En 1^{ère} partie, nous accueillerons le groupe BARTABA...

Le projet Bartaba est né en 2001 à l'initiative d'un groupe d'amis désireux de faire la fête en musique. Le répertoire était alors composé uniquement de reprises (Manu Chao, Les Négresses Vertes, Mano Solo,...). Au fil des années, certains musiciens sont partis, d'autres sont arrivés, le son s'est peu à peu transformé et les compos originales sont nées.

Actuellement, le groupe s'articule autour d'Eric (guitariste, chanteur, auteur et compositeur) et est composé de Maryline (chant et percus), Jean-Pierre (accordéon) et Phil (guitare).

Influencé par la scène alternative française (Tryo, La Rue Kétanou, Les Ogres de Barbaque,...) mais aussi par les "grands anciens" (Georges Brassens, Boris Vian, Bobby Lapointe,...), Bartaba joue une musique festive sur des textes tantôt incisifs, tantôt drôles, tantôt tendres mais jamais vides de sens.

Vous aurez compris !!! Si vous aimez ce type de musique, il s'agit d'une soirée à ne rater sous aucun prétexte, qui débutera à 20h (plutôt qu'à 20h30) compte tenu du programme chargé...

Cela s'est passé chez nous...

Dimanche 27 août : balades vélo et pedestre, et apéro longue durée...

Les pluies diluviennes de ce mois d'août n'ont pas refroidi l'ardeur de la petite quarantaine de courageux, désireux de découvrir les tracés concoctés par Pol, que ce soit à vélo ou à pieds. Heureusement, le temps fut relativement clément au cours de cette matinée.

Les cyclos ont emprunté le Ravel pour descendre au Confluent, longeant ensuite les rives de Meuse pour remonter à Gelbressée par la rue Notre-Dame du Vivier.



Quant aux marcheurs, ils ont découvert des lieux inédits, à travers bois, à quelques encablures de notre village.

Suite à un fameux nettoyage opéré par les jeunes, le sentier au-dessus de l'escalier menant de la rue Moëns à la Bourgogne a été découvert. Un banc y a même été placé. Le parcours nous a ensuite conduits vers les Dix Bonniers, avant de redescendre au pied de l'Abbaye Notre-Dame du Vivier. Une remontée, plus corsée, à travers les bois de Marche-les Dames, nous a conduits à l'arrière de Boninne. Encore un petit effort à travers champs et la ligne d'arrivée était en vue.

Afin de se remettre de tous ces efforts, les courageux, rejoints par de nombreux amis, ont pris l'apéro. C'est à ce moment que la météo a fait de nouveaux caprices, obligeant tout le monde à se réfugier à l'intérieur. Mais comme la bonne humeur était de la partie...

A cette occasion, Jean-Luc a proclamé les résultats du lâcher de ballons du 1er juillet et les prix ont été remis aux heureux gagnants.

Après le barbecue (merci Marc et Xavier), le soleil fit son apparition et tout le monde sortit afin de profiter de ses généreux rayons.

Excellente journée... et félicitations à tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Benoît MASSART

On vous informe...

Balisage du Circuit de Découverte de la Gelbressée (« CDG »)

Dans le cadre du projet « Contrat de rivière – Vallée de la Gelbressée », nous avons commencé à baliser (balisage d'essai) le CIRCUIT DE DECOUVERTE DE LA GELBRESSEE "CDG" (la petite boucle qui correspond en gros au parcours que l'ASBL proposait ce dimanche 27 août pour sa randonnée familiale).

Nous avons balisé le tronçon compris entre la salle "La Gelbressée" et le début du sentier qui traverse le Bois d'Hubemont après les "Dix Bonniers".

Balisage proposé pour le CDG : balisage et signalisation type PR (Petite Randonnée) en jaune (peinture jaune et balises couleur jaune sur poteaux "publiques"). A suivre...

Thierry DANOIS



Nettoyage du sentier communal SV n°25

Voici peu, quelques jeunes de Gelbressée ont dégagé, coupé les branches et nettoyé le sentier communal SV n°25 qui démarre de la 1^{ère} maison de la Bourgogne (côté Rue Moëns) jusqu'à hauteur de la grand-route (aux environs de la ferme Daenen). Un banc a été construit par eux-mêmes et est prêt à y être posé sur le parcours face à un joli panorama. Par ailleurs, le pré, face à la 1^{ère} maison, a également été fauché.

Félicitations à ces jeunes,

PoI JASSOGNE

Le jardin en septembre

Au potager

La terre est encore bien chaude et accueille encore de nombreux semis et repiquages.

Semis de plantes à croissance très rapide comme cerfeuil, persil, cressons alénois, radis, épinards et la mâche ou salade de blé.

Repiquage des mini mottes, telles les laitues, scaroles et endives, fraisiers. Dernier moment pour repiquer les poireaux d'hiver.

Au jardin d'ornement

Pour nos plantes de terrasses et balcons, les nettoyages des fleurs fanées et fruits en surnombre permettent de prolonger davantage les floraisons. Suivez chaque semaine aux engrais. Lorsque les soirées sont froides, arrosez de préférence le matin, pour éviter la formation de champignons type pourriture grise. Pensez aussi que l'eau est un conducteur de chaud et de froid.

Vous pouvez bouturer les géraniums, fuchsias et autres plantes de terrasse et balcons. Choisissez de préférence des pieds sains et exempts de maladies et parasites. Laissez bien les plaies se cicatriser quelques heures, au frais, pour éviter le dessèchement des tiges. La formation des cellules liégeuses sur la blessure protégera la plaie de coupe.

Fin septembre, les premiers froids nocturnes arrivent. Rentrer les chrysanthèmes à grandes fleurs pour les protéger des gelées nocturnes. Les pomponnettes peuvent rester plus tard en saison. Le froid en intensifie la coloration des fleurs.

Septembre est aussi un excellent moment pour semer vos nouveaux gazons.

A cette époque, pas de germination intempestive des mauvaises herbes, ce qui n'est certainement pas le cas en juin où l'envahissement est total. A faire peur parfois. De plus, le ga-

zon pousse lentement, profite de la fraîcheur des nuits, de la chaleur des jours et de pluies. Pas de dessèchement du sol. Le gazon ne souffre donc pas et garde un beau vert foncé. Septembre est encore une période riche de floraison : dahlias, annuelles de grand développement et vivaces hautes dansent en vagues de couleurs.

Les engrais de fonds assurent une nourriture régulière jusqu'au printemps. Un autre avantage, de la germination à la première tonte il se passe environ 6 semaines. Nous arrivons mi-octobre où tout se calme en croissance. Notre gazon durcit avec le froid, et nécessite seulement une ou deux tontes supplémentaires. Tranquillité assurée jusqu'au printemps suivant.

Au verger

On cueille déjà les poires et pommes hâtives.

Un petit truc, lorsque les pépins commencent à noircir, la maturité du fruit est proche.

Prunes, framboises, mûres et raisins, kiwis aussi et fin des myrtilles américaines à gros fruits.

Les maladies d'automne apparaissent. Monilioses sur fruits et tavelures sont bien visibles.

Les greffes en fente se font sur pommiers et poiriers.

Les greffes en couronne d'été se font sur fruits à noyau.

Bien mastiquer les plaies pour une étanchéité parfaite.

Sur ce je vous souhaite une bonne rentrée des classes et de profiter au mieux de ce magnifique mois de septembre.

Bernard HAMBLENE

Un poêle à pellets ?

Vu le nombre restreint de personnes intéressées,
Vu la saison de chauffe qui approche,
Vu les impératifs de chacun,

et après consultation de quelques fabricants et installateurs, il nous paraît peu raisonnable de lancer une procédure complète de groupement d'achat cette année.

Une réunion sera organisée au cours du 2ème trimestre 2007; à ce moment ceux qui auront acquis un poêle pourront communiquer leurs enseignements et leurs expériences.

Depuis qu'une prime de la RW est accordée, nous constatons des augmentations de prix ou des diminutions de ristournes, évidemment en cette saison la demande est très forte.

En général, vous pouvez obtenir une remise de 10 %, souvent sous la forme de pellets. En achat groupé, on pourrait obtenir plus de 20 % et être assuré d'un bon rapport qualité / prix.

En attendant, nous pouvons vous donner quelques pistes de réflexion et quelques éléments de comparaison des principales marques.

Ceux qui souhaiteraient encore faire un achat avant l'hiver (il faut compter 6 à 8 semaines de délai de livraison) peuvent nous faire signe avant le 17 septembre au 0486 90 80 07 ou par email à matthieu09@hotmail.com.

Les intéressés se réuniront à la salle « La Gelbressée » dimanche 17 septembre à 16h.

Matthieu & Roger BOURGEOIS

Définition.

Le pellet (pellets au pluriel) est une énergie de chauffage bois.

Les pellets sont des granulés cylindriques de 6 ou 8 mm de diamètre et de 10 à 40 mm de longueur obtenus par compression de sciure et éventuellement de copeaux, sous-produits de scieries ou de menuiseries parfois difficiles à valoriser.

Insécurité routière - Cas vécu...

Début septembre... l'heure des papys et mamys a résonné pour la garde de nos mignonnes petites « têtes blondes ». Ce mercredi 6 après-midi, temps splendide, soleil radieux..., l'occasion rêvée d'une belle balade pédestre du Moulin Somal vers l'église, deux petites filles (6 ans) promenant le petit cousin (15 mois) dans sa poussette sous l'œil vigilant du papy, bien sûr.

Certes, l'expérience est loin d'être neuve ou originale mais il n'est sans doute pas inutile d'en rappeler les conclusions... !

Promenade écourtée après quelques centaines de mètres pour cause... :

- trottoirs dégradés, chaotiques, trop étroits, ou inexistantes à certains endroits
- obligation d'emprunter la voirie malgré le trafic de véhicules pas toujours lents...
- difficulté et ... danger de manipuler une poussette occupée dans de telles conditions !

... et nous sommes à ... Gelbressée, petit village « tranquille » du namurois.

De l'autre côté de la route, mon dépit (pour ne pas dire plus) était partagé par une voisine et une mamy aux commandes d'une poussette également... : je n'étais donc pas le seul à penser de la sorte !

Conclusion : « l'insécurité routière » ne sont pas des vains mots à Gelbressée !

Dommage, car ce beau « petit » village ne mérite vraiment pas ça !

Papy BD

Sécurité routière - Lettre adressée aux présidents des partis démocratiques de Namur...

Mi-août, nous avons adressé une lettre à propos de la sécurité routière à Gelbressée aux 4 partis démocratiques traditionnels de Namur : CDH, Ecolo, MR et PS. Vous en trouverez copie ci-après.

Nous tenons à remercier toutes les familles signataires qui étaient présentes lorsque nous sommes passés dans les chaumières, et nous excuser auprès de celles qui auraient aimé en être et que nous n'avons pas jointes.

A ce jour, nous avons reçu deux réponses...

Par ordre d'arrivée, celle de Jacques Etienne, président du CDH, qui « reconnaît que Gelbressée est délaissé en termes d'aménagement de sécurité ». Et d'ajouter « que la situation ne peut perdurer telle quelle ». Il termine par annexer deux courriers adressés respectivement à Monsieur Warnon de l'Inspection provinciale des routes et à Monsieur Lefrère, échevin des travaux.

La réponse d'Anne De Gand, pour Ecolo, va dans le même sens. « Ayant plusieurs connaissances dans le village, je suis bien au courant des difficultés que vous rencontrez. » Elle trouve nos revendications légitimes et est sidérée que l'autorité communale n'ait pas encore pris de mesures pour remédier à la situation. Elle nous propose de recontacter à nouveau le bourgmestre ou son chef de cabinet... Ce que nous ne manquerons pas de faire... une fois les élections passées...

Par ailleurs, nous continuerons également à vous tenir au courant de nos actions et des réactions suite à celles-ci.

Philippe RENARD

Elections communales 2006

Les nombres d'habitants et d'électeurs ne devraient guère varier par rapport à 2000. Gelbressée, dans tout cela, avec ses (+/-) 430 électeurs ne « pèse » pas lourd et est bien le petit poucet de cette fédération des 25 anciennes entités.

Les conseillers communaux

Par son vote, l'électeur désigne essentiellement les conseillers... Depuis 2000, le nombre des votes « Tête de liste » à dévoluer à chaque liste pour atteindre son chiffre électoral est réduit à **la MOITIE de ceux réellement exprimés**, ceci pour redonner un peu plus d'importance aux votes nominatifs dans la désignation des élu(e)s. Ainsi donc, la place occupée par les candidats sur la liste prend moins d'importance, c'est leur score personnel qui sera prépondérant. Attention cependant, cet effet dévolutif n'est pas réduit à néant... : les tout premiers de la liste peuvent encore en bénéficier bien que, souvent, ce soit eux (elles) qui en auraient le moins besoin... !

Le (la) bourgmestre : qui ... ?

Depuis cette année 2006, par son vote, l'électeur pourra influencer davantage la désignation du bourgmestre.

En date du 8/12/2005, le Parlement Wallon a adopté un décret modifiant le mode de désignation du bourgmestre.

Jusqu'alors, le bourgmestre était « nommé par le Roi », plus récemment par « le gouvernement wallon », sur proposition d'une majorité d'élus issue du scrutin et résultant d'accords post-électorales.

Le citoyen électeur n'avait donc aucune influence sur cette désignation.

Sur le plan strictement légal, cela signifiait concrètement que n'importe quel conseiller élu pouvait se retrouver bourgmestre, pour autant qu'il eût le soutien d'une majorité des conseillers élus.

Il arrivait même – cas très rare il est vrai – que le bourgmestre fut désigné « hors conseil » quand aucune majorité ne se dégageait autour du nom d'un élu.

La nouvelle loi tente de corriger quelque peu cette situation en apportant une contrainte à cette désignation, contrainte tenant compte des votes exprimés par les électeurs :

Le (la) bourgmestre sera le (la) candidat(e) qui, sans prendre en compte l'effet dévolutif de la case de tête, totalise le plus de voix de préférence (votes nominatifs), sur la liste la plus importante (en nombre de voix) parmi celles qui composent la majorité communale.

Le (la) bourgmestre devra donc être issu(e) de la liste la plus forte de la majorité constituée au soir du scrutin.

Le nouveau conseil communal, issu de l'élection, se limitera donc à prendre acte du résultat des élections et de l'acceptation de la fonction par l'intéressé(e).

Par contre, **en cas de refus de la fonction**, de démission, de perte de la qualité de bourgmestre suite à la perte de qualité de conseiller, décès ou encore révocation, **le nouveau bourgmestre sera le candidat ayant obtenu le deuxième meilleur score en terme de voix de préférence (toujours) au sein de la (même) liste la plus importante parmi celles qui composent la majorité, et ainsi de suite au sein de cette même liste...**

Lorsqu'un conseiller communal renonce à la fonction de bourgmestre ou démissionne de cette fonction, il ne pourra plus être échevin ou président du CPAS durant la même législature.

Petit exemple concret

Dans une commune où 9 conseillers sont à élire, les résultats ont donné en sièges obtenus :

- Liste 1 : 4 sièges
- Liste 2 : 3 sièges
- Liste 3 : 2 sièges

Meilleurs scores :

- liste 1 : Robert 122 voix / Annie 87 voix / ...
- liste 2 : Jules 144 voix / Josiane 60 voix / ...
- liste 3 : Blanche 64 voix / Emile 80 voix / ...

Le bourgmestre ne sera pas nécessairement Jules (144 voix) , premier au hit-parade : cela dépendra de la coalition au soir du scrutin :

Si (liste 1 + liste 2) = 7 sièges

liste 1 = liste la plus forte

le bourgmestre sera Robert ; si refus, Annie, si refus ... à suivre dans la liste 1

Si (liste 2 + liste 3) = 5 sièges

liste 2 = liste la plus forte

le bourgmestre sera Jules ; si refus, Josiane, si refus... à suivre dans la liste 2

Si (liste 1 + liste 3) = 6 sièges

liste 1 = liste la plus forte

le bourgmestre sera Robert ; si refus, Annie, si refus ... à suivre dans la liste 1

Comme on peut le constater, la loi attise quelque peu le poids de l'électeur dans la désignation du bourgmestre mais, par le choix des alliances post-électorales et les ...désistements éventuels (plus ou moins consentis) , les politiciens auront toujours en mains quelques cartouches pertinentes pour garder l'initiative dans cette désignation maïorale. Le bourgmestre ne sera donc pas **nécessairement** celui (celle) « qui a eu le plus de voix »..., toutes listes confondues.

Le choix du bourgmestre dépendra donc D'ABORD de la coalition au soir du scrutin ; ceci étant, c'est le candidat ayant le plus de voix nominatives de la liste la plus forte AU SEIN DE CETTE COALITION qui devra être désigné bourgmestre.

La loi ne stipule évidemment pas que la liste la plus forte au soir du scrutin doive faire partie de la majorité... !!!

Il va de soi que si une liste emporte la majorité absolue, le(la) bourgmestre est automatiquement – sauf refus ou désistement...- celui (celle) qui , dans cette liste, a obtenu le plus de voix de préférence.

Pour rappel donc, les électeurs namurois devront élire 47 conseillers communaux et 14 conseillers provinciaux.

Divers organes de presse et autres dépliants électoraux portent à votre connaissance les diverses listes qui se présenteront à vos suffrages le 8 octobre prochain : faites vos jeux.... !

Baudouin DUSSART

Editeur responsable : Jean-Luc Gillard
Rue du Moulin Somal 28 - 5024 Gelbressée
081/21.56.63 - jeanluc.gillard@gelbreesee.be

Site internet : www.gelbreesee.be

Mesdames et Messieurs les Présidents des partis démocratiques de Namur

Objet : Gelbressée, sécurité et protection de l'environnement

Depuis presque 15 années, les habitants de notre village ont tenté, en vain, de se faire entendre auprès des autorités communales de Namur.

A la veille des élections, nous voudrions rappeler les demandes antérieures qui sont restées lettres mortes bien qu'elles concernent notamment la sécurité de nos enfants et des riverains ainsi que la sauvegarde du patrimoine d'un des plus jolis villages du Namurois.

1. Le village est coupé en deux parties par la route régionale N... La circulation y est très dense et rapide : il n'existe aucun passage protégé pour les piétons ni aucun équipement qui permettrait de limiter la vitesse, contrairement à ce qui est mis en place dans la quasi-totalité des villages aujourd'hui.
2. La route communale qui traverse le village en direction de Marchovelette est sinueuse, dépourvue de véritables trottoirs continus et elle est empruntée bien trop rapidement notamment par des poids lourds :
 - Cette route est en béton armé encore pourvue de joints et comme plusieurs habitations sont très proches de la voirie (les accotements ou trottoirs quand ils existent ont moins d'un mètre par rapport aux façades à rue...), les anciennes maisons de pierres sont soumises à des vibrations insupportables et dégradantes lorsque les lourds essieux frappent les joints des dalles de béton.
 - Il n'existe aucun équipement de ralentissement de vitesse dans toute la traversée de Gelbressée (à l'inverse de Marchovelette).

Nous demandons qu'une étude sérieuse soit réalisée et suivie des aménagements indispensables pour assurer enfin la sécurité sur la voirie régionale et la voirie communale (ex. revêtement antibruit ou anti vibration, signalisation appropriée...)

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire savoir si votre section politique namuroise envisage de soutenir nos demandes tout à fait justifiées pour raisons de sécurité et de respect de l'environnement.

En cas d'accord écrit de votre part, nous nous engageons à communiquer votre soutien à tous les habitants de Gelbressée, avant les prochaines élections.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents des partis démocratiques de Namur, nos respectueuses salutations.

Pour l'association

Philippe RENARD
Rue E. Moens, 89
5024 Gelbressée